

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours



Date de convocation : 23 juin 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 10

Votants : 12

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

**DELIBERATION N° 2014-53(RAJ)**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quatorze et le 30 juin, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présents :**

Messieurs Roland AUBERT, Jean ARNAUD, Jean BALLESTER, Marcel CHAIX, Marcel CLEMENT, Gérard DE MEESTER, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Pierre POURCIN, Serge SARDELLA.

**Etaient excusés :**

Madame Patricia GRANET, Messieurs Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Serge PRATO René MASSETTE, Michel REY, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Attribution de marchés publics**

La commission d'Appel d'Offres, réunie le 30 juin 2014, a rendu un avis favorable sur l'attribution du marché public suivant (MAPA supérieur à 90 000 € HT) :

**Marché à procédure adaptée à bons de commandes avec minimum et/ou maximum relatif à la fourniture de vestes et sur pantalons pour les besoins des sapeurs-pompiers et prestations annexes**

Lot unique – Durée du marché 1 an renouvelable une fois pour une période identique

Classement	Attributaire	Prix unitaires TTC
1-	SIOEN France Division VIDAL 4, passage J Rostand BP 167 ZI du Rieutord 81304 GRAULHET Cédex	Prix d'une veste : 327,08 € TTC  Prix d'un pantalon : 250,96 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration

Claude FIAERT